

SIMOUV

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS

Le SIMOUV

Le Syndicat Intercommunal

- **Un syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) est un établissement public de coopération intercommunale français, régi par les dispositions de la cinquième partie du code général des collectivités territoriales. Le SIVOM exerce des responsabilités variées qui lui ont été transférées par les différentes communes, souvent du même canton. Ces dernières participent étroitement au pilotage du SIVOM. En effet, ce sont les représentants élus par les conseils municipaux des communes membres qui décident et pilotent les actions du SIVOM par le biais du comité syndical et des différentes commissions.**
- **Il a tendance aujourd'hui à être remplacé par la communauté de communes dans de nombreux cantons parce que cette structure bénéficie d'un statut juridique plus complet et des possibilités de compétences étendues. Au 1er avril 2006, il n'existait que 1 492 Sivom. Avec 61 Sivom, l'Allier était de loin, à cette date, le département français qui en comptait le plus sur son territoire, tandis que les Hauts-de-Seine, la Guadeloupe, la Guyane et La Réunion n'en avaient aucun**

Le Syndicat Mixte

- **Le syndicat mixte est un type de structure de coopération intercommunale qui existe en France, créé par le décret-loi du 30 octobre 1935, afin de permettre à des collectivités de s'associer entre elles ou avec des établissements publics.**
- **On parle de syndicat mixte car la structure peut associer des collectivités de natures différentes, comme des communes et un département par exemple. La structure peut associer également des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) entre eux comme avec les pôles métropolitains.**
- **Il existe un débat sur le fait de savoir si les syndicats mixtes constituent une catégorie ou une simple modalité de coopération car ils font l'objet d'un livre à part dans le code général des collectivités territoriales.**



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération

- Développement économique
 - Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire
 - Politique de la ville
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
 - Voirie et stationnement
 - Sport et culture
- Technologies de l'information et de la communication
 - Electromobilité



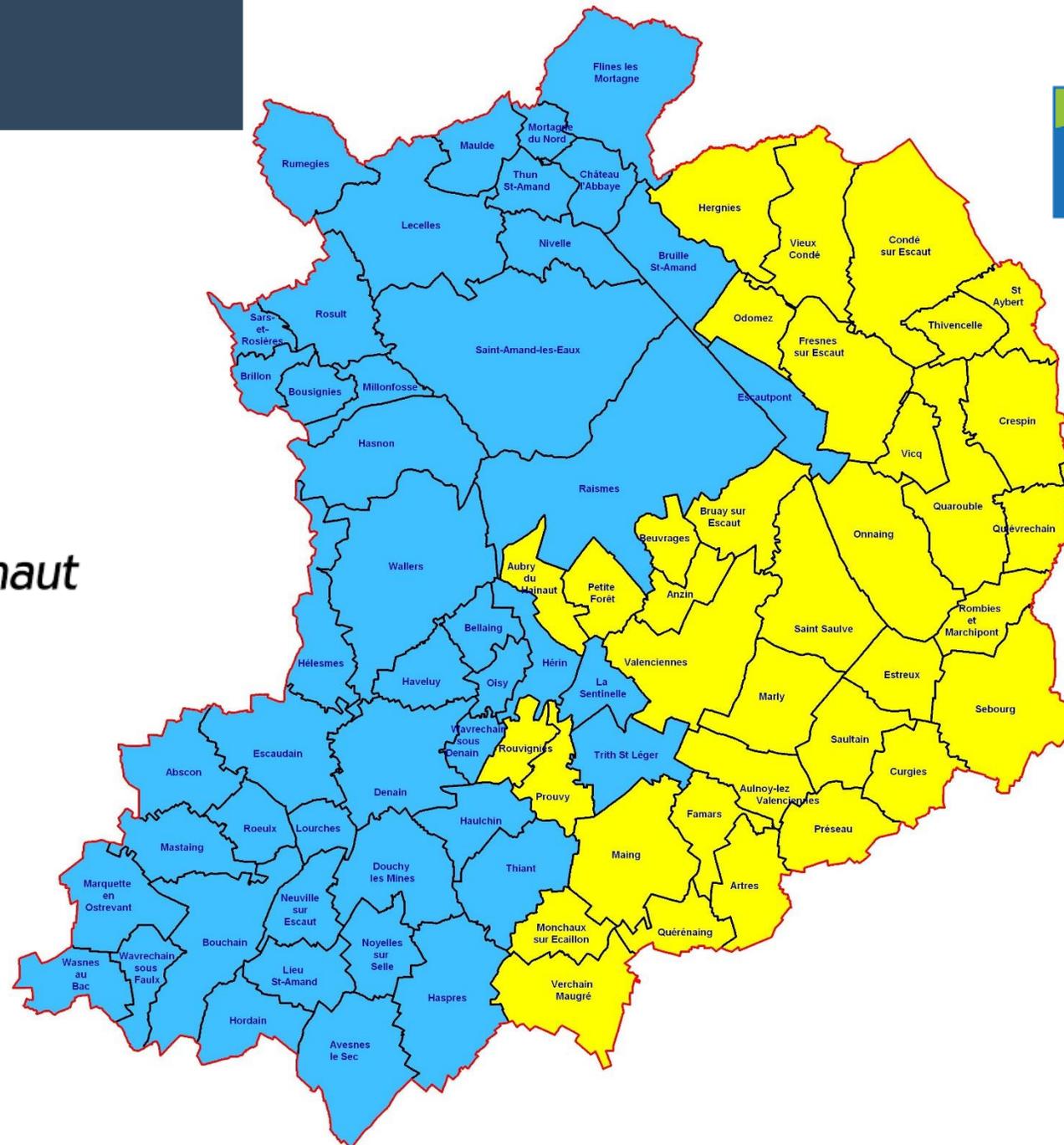
SIMOUV

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MOBILITÉ ET D'ORGANISATION URBAINE DU VALENCIENNOIS

- Mobilité
- Organisation Urbaine



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération



- **L'étude, l'organisation, l'exploitation des transports urbains**
- **La réalisation des infrastructures nécessaires aux transports collectifs correspondants**
- **L'approbation, le suivi, la participation à la mise en œuvre et la révision du Plan de Déplacements Urbains**
- **L'approbation, le suivi, la modification et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale**

Que confèrent les lois aux AOM de plus de 100 000 habitants ?

Des missions obligatoires

- **L'organisation des services réguliers de transport public urbain et non urbain de personne ;**
- **Le développement des modes de déplacement terrestres non motorisés et des usages partagés des véhicules terrestres à moteur ;**
- **Les plans de déplacements urbains ;**
- **L'élaboration d'outils d'aide aux décisions publiques et privées ayant un impact sur les pratiques de mobilité ;**
- **La mise en place d'un compte relatif aux déplacements présentant les différentes pratiques de mobilité dans l'agglomération et dans son aire urbaine, les coûts pour l'utilisateur et la collectivité ;**
- **La mise en place d'un service d'information aux usagers ;**
- **La mise en place d'un service de conseil en mobilité.**

Des missions facultatives

- **L'organisation de transport à la demande (TAD) ;**
- **La réduction de la congestion urbaine et de la pollution, par la mise en place d'un service public de marchandises et de logistique urbaine ;**
- **L'organisation de l'activité d'autopartage ;**
- **La mise en place d'actions visant à favoriser le covoiturage ;**
- **L'organisation d'un service public de location de bicyclettes.**

Quels sont les représentants du **SIMOUV** ?

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE NOUVEAU BRUNEL ET D'ORCHIES (TOURNAI) DE LA VALÉOISE

Au 31 octobre 2020, Le Bureau Exécutif est composé de :

Le Président
Guy MARCHANT

Les Vice – Présidents

Représentant la Porte du Hainaut :

- Monsieur BAVAY Arnaud.
- Monsieur DOMIN Waldemar.
- Monsieur CASTIGLIONE Salvatore.
- Monsieur COMYN Jean-Paul.
- Monsieur RACZKIEWICZ Bruno.
- Monsieur RYCKELYNCK Jean-Paul.
- Monsieur SAVARY Dominique.

Représentant Valenciennes Métropole :

- Monsieur BENYAHIA Ali.
- Monsieur BERRIER Jean-Roger.
- Monsieur DEPAGNE Laurent.
- Madame GOMBERT Sandrine.
- Monsieur JOUANIN Xavier.
- Monsieur L'HERMINE Arnaud.

Le Comité Syndical a été installé le 25 septembre 2020.

Au 31 octobre 2020, le Comité Syndical est composé des 46 délégués titulaires suivants (avec le bureau exécutif) :

Les Délégués de la CAPH :

Monsieur ANDRZEJCZAK Yannick.
Madame AVE - DELATTRE Annie.
Monsieur BLAISE Michel.
Monsieur BOUCHEZ Nicolas.
Monsieur DELATTRE Jean-François.
Madame DENIZON - ZAWIEJA Isabelle.
Monsieur DESMEDT André.
Monsieur LEBRUN - VANDERMOUTEN Bernard.
Monsieur MONDINO Jean-Marc.
Monsieur REGNIEZ Claude.
Monsieur ROUSSEL Régis.
Monsieur SALIGOT Bruno.
Monsieur SAUVAGE Daniel.
Monsieur TONDEUR Jean-Marie.
Monsieur WARMOES Eric.
Monsieur WOJTOWICZ Francis.

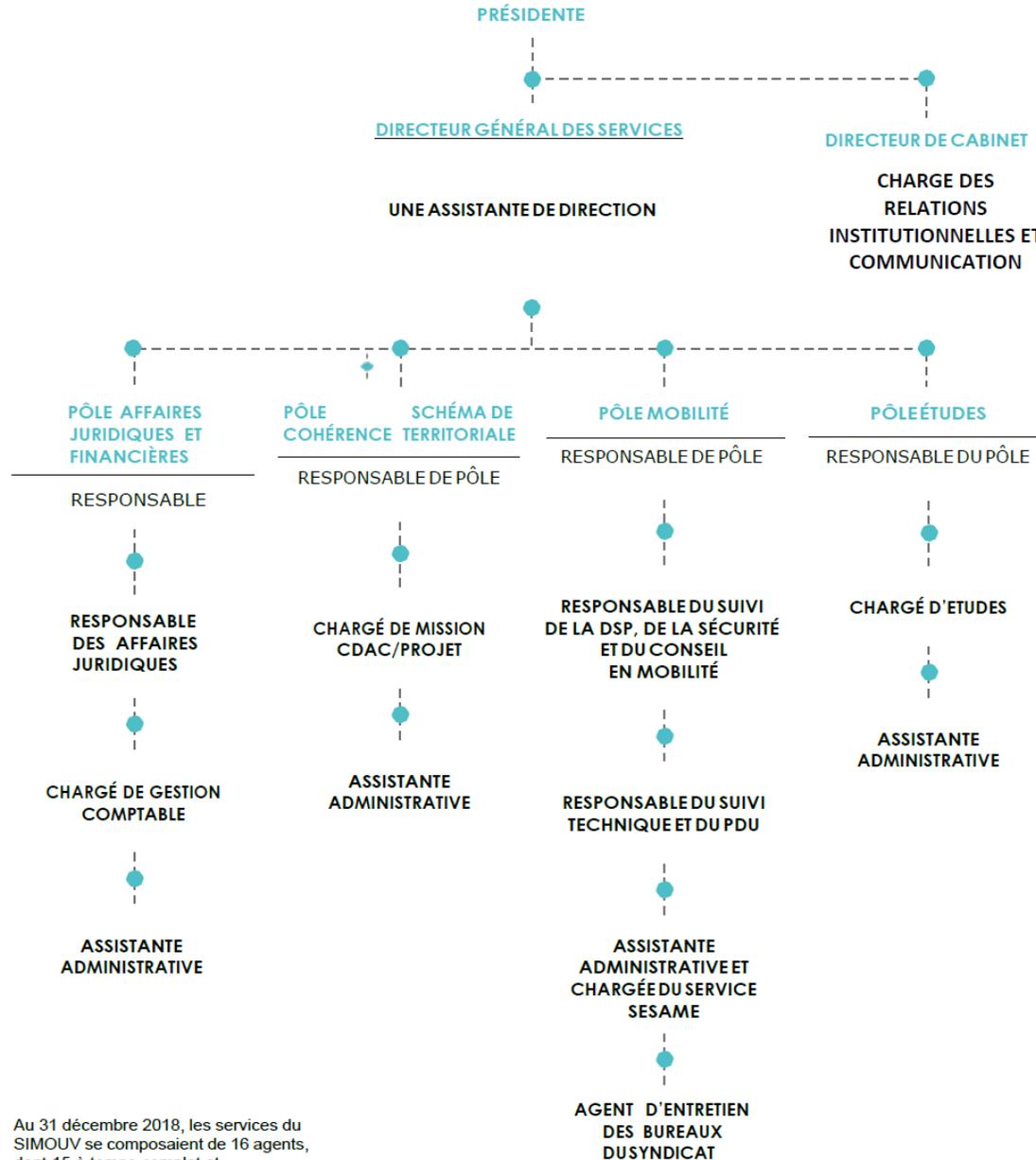
Les Délégués de CAVM :

Monsieur ANIERE Michael.
Monsieur CELLIER Bruno.
Monsieur DEE Alain.
Monsieur DEGALLAIX Laurent.
Monsieur DELANNOY Jean-Luc.
Madame DI CRISTINA Caroline.
Madame DUPIRE Véronique.
Monsieur DUSART Yves.
Madame FRANCOIS-LAGNY Sandrine.
Monsieur GIADZ Thierry.
Monsieur GRANDAME Jean-Marcel.
Monsieur JOVENIAUX Didier.
Monsieur LELONG Grégory.
Monsieur RAHEM Ahmed.
Monsieur VERFAILLIE Jean-Noël.
Monsieur ZINGRAFF Raymond.

Quel est l'organigramme du SIMOUV ?



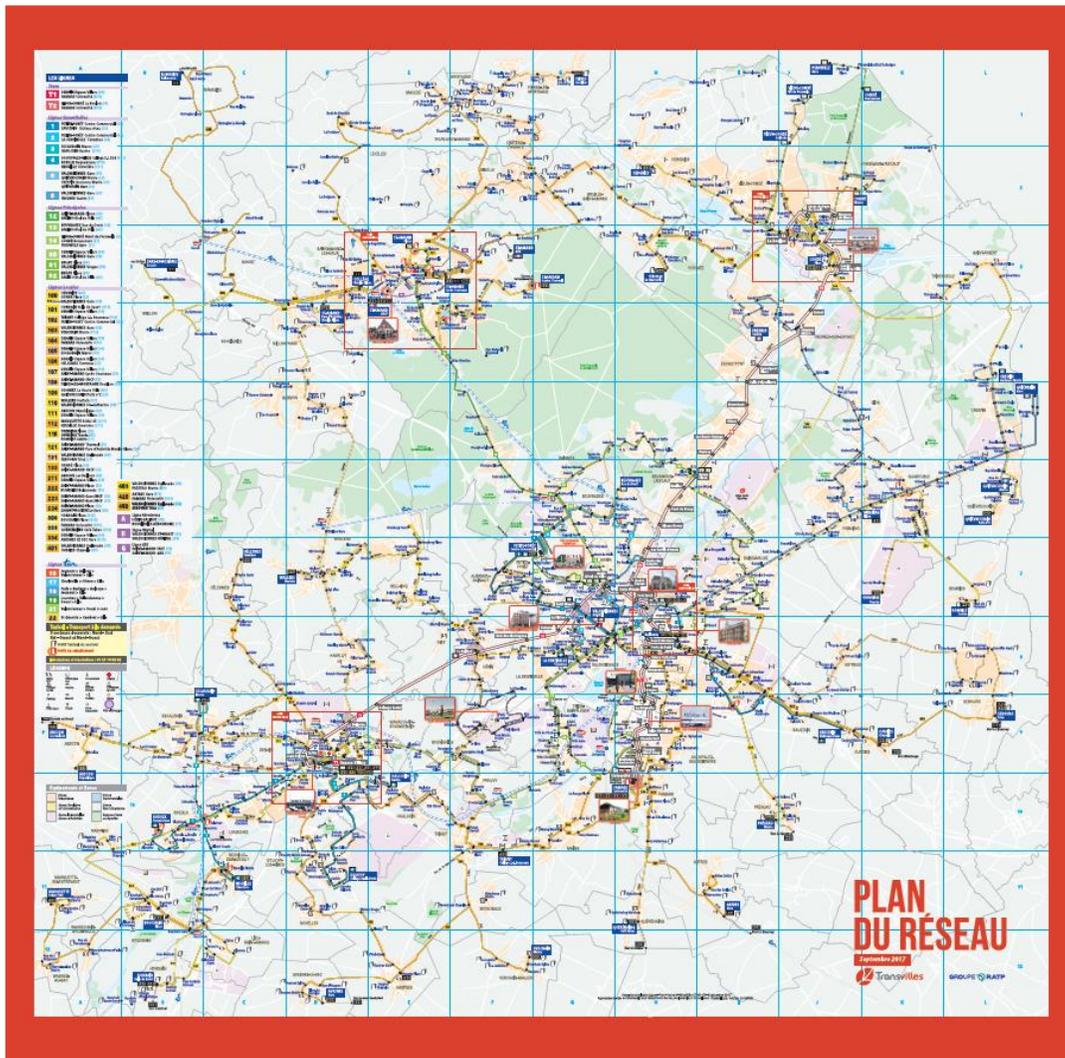
L'organigramme du SIMOUV au 31 décembre 2018 est le suivant :



Au 31 décembre 2018, les services du SIMOUV se composaient de 16 agents, dont 15 à temps complet et 1 à temps incomplet, soit un effectif de 15,80 équivalents temps plein.

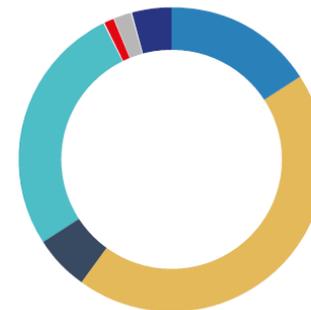
- **En France, la délégation de service public (abrégé en DSP) est une notion juridique qui recouvre l'ensemble des contrats par lesquels une personne morale de droit public soumise au code général des collectivités territoriales confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un opérateur économique dont la rémunération est substantiellement liée au résultat d'exploitation du service. C'est une notion de droit français.**
- **La délégation de service public est un mode de gestion fréquemment utilisé pour les services publics, la collectivité pouvant également décider de gérer directement le service public (gestion en régie).**
- **Les délégations de service public sont soumises à des règles d'attribution dont la violation est sanctionnée par le délit de favoritisme.**

L'année 2020 est la cinquième année d'exécution du contrat de délégation de service public des transports urbains du Valenciennois



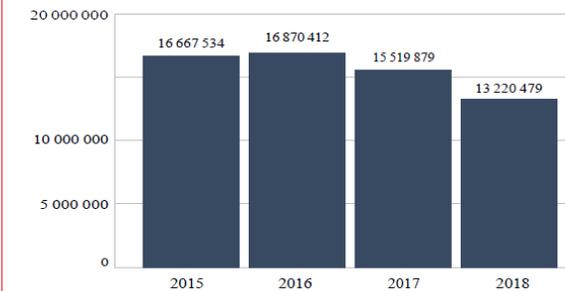
Les principales données d'exploitation 2018

RÉPARTITION DU KILOMÉTRAGE 2018

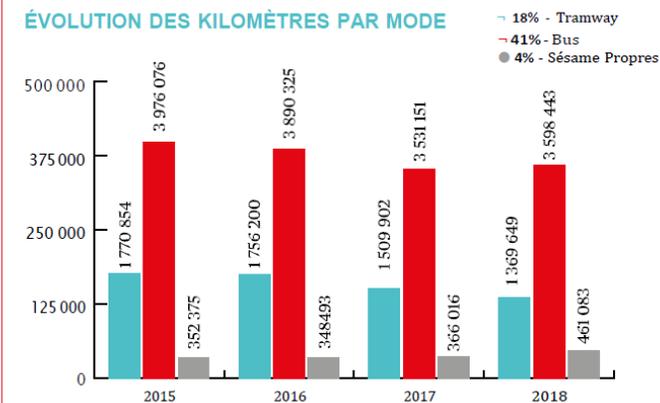


- 16% - Tramway - 1 292 260 km
- 44% - Bus - 3 675 833 km
- 6% - Sésame Propres
- 27% - Bus affrétés
- 1% - Sésame sous-traités
- 2% - Taxis
- 4% - Lignes régionales sous convention SIMOUV

ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE VOYAGES



ÉVOLUTION DES KILOMÈTRES PAR MODE



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE VOYAGES COMMERCIAUX



Chargé de mission PDU

Que dit la fiche de poste ?

- **Assurer la mise en œuvre, l'organisation et le suivi du Plan de Déplacements Urbains;**
- **Assurer le suivi des études en lien avec les problématiques de transports;**
- **Assurer le suivi d'observatoires (sécurité, climat, déplacement) et des plans de déplacements entreprises (PDE);**
- **Suivi administratif et financier des investissements du Syndicat**
- **Constitution et suivi des conventions de financement du Syndicat.**

Et concrètement ?

- **Suivi administratif et technique de la vie courante du syndicat dans le domaine du transport**
- **Rédaction de dossiers administratifs portant sur le suivi du PDU**
- **Participation au comité PDU**
- **Suivi administratif et financier des investissements du délégataire**
- **Veille sectorielle sur les transports**
- **Constitution et suivi des dossiers de subvention**

Être technicien

Les attendus

Travail collaboratif avec les acteurs institutionnels

→ Connaissance du paysage institutionnel

Multi-technicité (bureaucratie, technique, manager, orateur)

Disponibilité (réunion tardive, en dehors du périmètre)

Travailler en équipe (travail transversal et linéaire, intégration, gestion des conflits)

Réactif (commande urgente, consultation, appel à projets)

Qualités rédactionnelle et organisationnelle

Respect de la confidentialité et plus largement des obligations du fonctionnaire (se consacrer entièrement à ses fonctions, discrétion professionnelle, obéissance, moralité, probité, neutralité, lutter contre les conflits d'intérêts).

Merci de votre attention

Les Finances

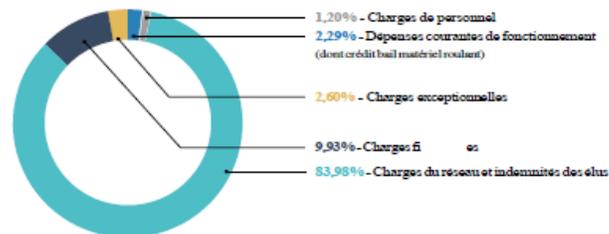
Le budget 2018 du Syndicat a été voté le 10 avril 2018 et a fait l'objet d'une décision budgétaire modifiée le 28 décembre 2018. Les montants ainsi votés (opérations réelles et d'ordres) s'élèvent à 101 292 884.12 € en dépenses et recettes de fonctionnement et 72 023 487.17 € en dépenses et recettes d'investissement.

Les réalisations budgétaires (opérations réelles dont rattachements et report) au titre de l'année 2018 peuvent être synthétisées comme suit :

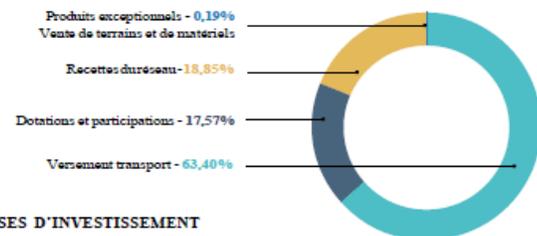


Les représentations graphiques suivantes illustrent la composition des dépenses et recettes⁽¹⁾ exécutées au titre de l'année 2018.

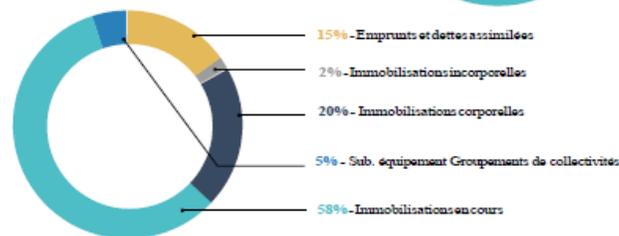
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



ZOOM SUR LE COÛT DU RÉSEAU 2018

